10 2023;23(2):10 | Prim Hosp Care

#### Actualités SSMIG

#### Subvention de la fondation SSMIG

### Soumettez votre projet de recherche maintenant

La SSMIG encourage la recherche dans le domaine de la médecine interne générale par quatre subventions de recherche d'un montant de 50 000 CHF chacune. Il s'agit de soutenir des projets de recherche sur le thème «Diagnostic quality and excellence», qui étudient de manière rétrospective ou prospective la qualité du diagnostic (p. ex. à l'aide d'indicateurs de qualité), les processus diagnostiques et/ou les erreurs diagnostiques en médecine interne générale ambulatoire ou stationnaire. Date limite: 28 février 2023.

Plus d'informations et formulaire de demande:



#### smarter medicine

## Partenariat smarter medicine

L'association «smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland», cofondée par la SSMIG, s'engage pour une prise en charge optimale des patients. De plus en plus d'hôpitaux, de sociétés médicales et de réseaux ambulatoires s'y associent en tant que partenaires, dernièrement, l'hôpital cantonal de Baden, la société suisse de Radiologie ainsi que Medbase. Ensemble, les hôpitaux partenaires luttent contre la surabondance et l'inadéquation des soins médicaux en Suisse et échangent leurs expériences au sein du groupe de travail «smarter hospitals».

Plus d'informations sur www.smartermedicine.ch

#### Responsabilité rédactionnelle

Lea Muntwyler
Responsable communication/marketing
Société Suisse de Médécine
Interne Générale (SSMIG)
Monbijoustrasse 43
Case postale
CH-3001 Berne
lea.muntwyler[at]sgaim.ch

#### Soumettez votre projet maintenant!

# Prix Lumière – le prix de *la* solution innovante



La SSMIG lance un nouveau prix de l'innovation doté de 10000 CHF. Le «Prix Lumière SSMIG» récompense des idées innovantes qui améliorent les conditions de travail dans le domaine de la médecine interne générale (MIG). L'éventail des thèmes est volontairement large. En voici quelques exemples:

- Réintégration professionnelle facilitée
- Modèles de travail en partage de poste («jobsharing»)
- Offres de formation continue et postgraduée innovantes
- Dispositifs de promotion de la relève ou de coaching
- Conditions de travail attrayantes
- Mesures visant à améliorer le «physician wellbeing»
- Promotion de la durabilité de l'entreprise
- Mesures de cohésion d'équipe («team building»)
- Initiatives qui augmentent le plaisir au travail

#### De l'innovation à imiter

Avec le «Prix Lumière», la SSMIG souhaite valoriser les solutions créatives et adaptées au quotidien d'internistes généralistes. L'objectif est également de donner de la visibilité aux exemples de «bonnes pratiques» et de permettre à d'autres personnes ou institutions d'en tirer des enseignements et de les utiliser elles-mêmes. Le prix est ouvert aux personnes individuelles, aux équipes et aux institutions de MIG ambulatoire ou hospitalière, les idées devant avoir déjà fait leurs preuves.

#### Le favori du public l'emporte

Un jury composé des sept membres du Comité de la SSMIG sélectionnera jusqu'à cinq projets qui participeront au concours public. Le concours aura lieu dans le cadre du 7° congrès de printemps de la SSMIG, le 11 mai 2023 de 15h00 à 16h00 au Congress Center Basel. Les groupes dont le projet aura été sélectionné disposeront chacun de cinq minutes pour présenter leur projet au public lors d'un pitch. Après une séance de questions-réponses, le public décidera quel projet est le gagnant.

#### Prix Lumière SSMIG 2023

Le projet doit être soumis anvant le **30 mars 2023** via le formulaire en ligne sur le site web.

Les conditions suivantes doivent être respectées pour déposer une candidature:

- Les projets déjà achevés doivent contenir une idée nouvelle et innovante qui améliore le travail dans le domaine de la MIG ou qui augmente le plaisir de travailler en MIG
- Les personnes travaillant dans des établissements ambulatoires et hospitaliers de MIG peuvent déposer leur candidature.
- Au moins un membre du groupe candidat est membre de la SSMIG.
- L'introduction de l'innovation ne doit pas remonter à plus de 5 ans. La valeur ajoutée du projet peut être démontrée.
- Les projets déjà primés peuvent également être soumis.

Plus d'informations sur www.sgaim.ch/fr/themes/prix-lumiere

